

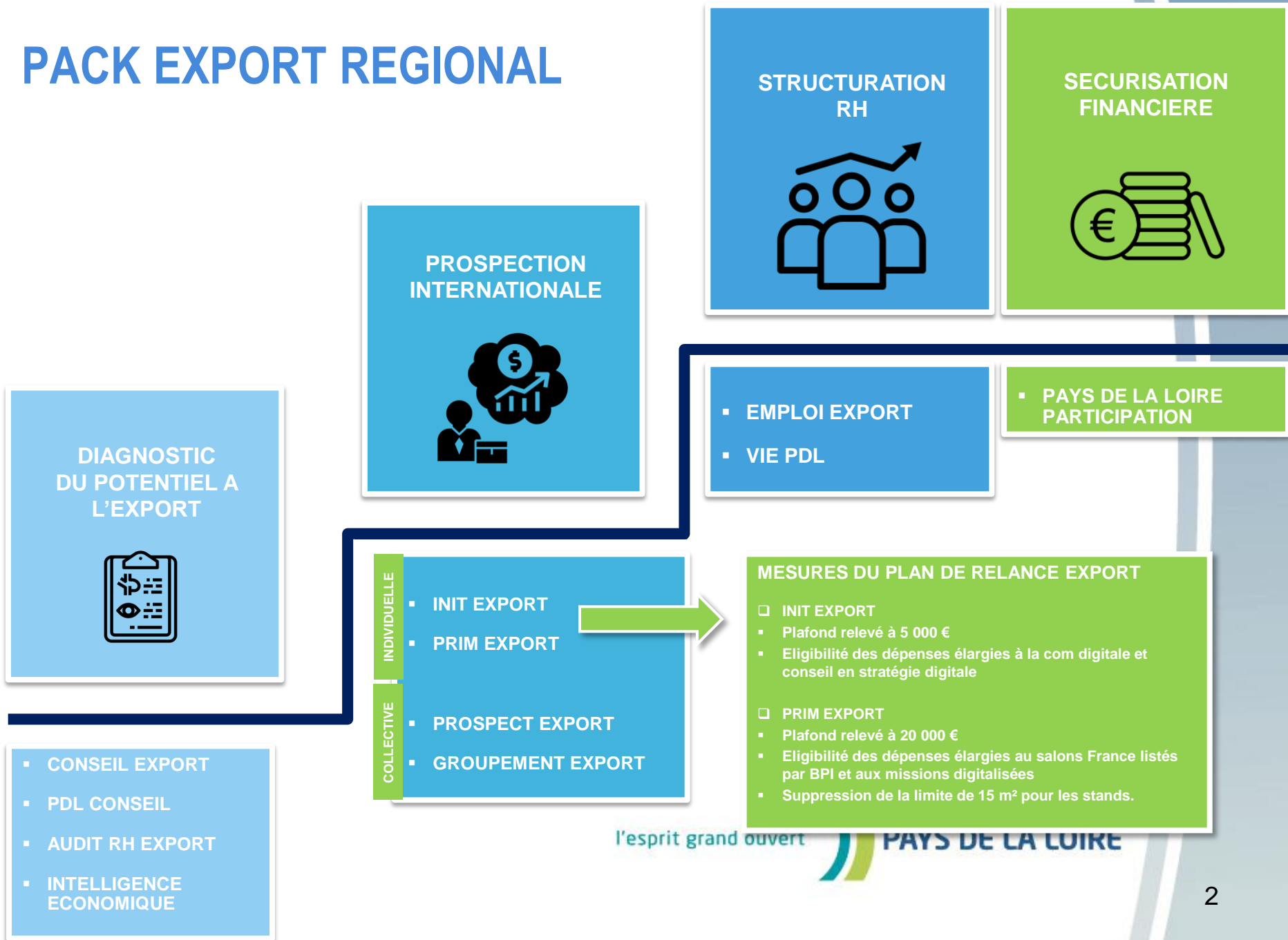
# DISPOSITIFS DE SOUTIEN A L'EXPORT

l'esprit grand ouvert



Région  
**PAYS DE LA LOIRE**

# PACK EXPORT REGIONAL





# DIAGNOSTIC DU POTENTIEL A L'EXPORT

	CONSEIL EXPORT	PAYS DE LA LOIRE CONSEIL	AUDIT RH EXPORT	ADIT – INTELLIGENCE ÉCONOMIQUE
OBJECTIF	Aide au diagnostic et élaboration d'un plan d'action pour les entreprises	Aide au financement d'une prestation conseil  Prestations éligibles: analyse stratégique, notamment positionnement produit/marché, structuration interne, intelligence économique, programme d'accélérateur export	Aide individuelle pour la réalisation d'un diagnostic RH export au sein de l'entreprise: accompagnement des chefs d'entreprises dans la structuration et l'optimisation de l'organisation de leur équipe export	Aide au financement d'études stratégiques ciblées dans le cadre d'un développement international (recherche de données marché, de données techniques et/ou réglementaires, veille et étude concurrentielle, panorama d'entreprises)
PARTICULARITÉS	Prise en charge dans la limite de 2 jours de conseil export mis en œuvre par FoodLoire ou la CCIR	Coûts min. admissibles : 4 000 € HT  Aide plafonnée à 15 000 €	Prise en charge de 3 jours d'accompagnement mis en œuvre par la CCIR	Contact direct auprès de l'ADIT, pas de dossier de demande de subvention
NIVEAU D'INTERVENTION RÉGIONALE	100 %	50 % du montant HT des coûts admissibles	Prestation prise en charge à 50% par la CCIR et 50 % par la Région	1 <sup>ère</sup> mission prise en charge à 90% par la Région et l'UE (FEDER) Reste à charge pour l'entreprise entre 400 et 500 €



# PROSPECTION INTERNATIONALE

	INDIVIDUELLE		COLLECTIVE	
	PRIM EXPORT	INIT EXPORT	PROSPECT EXPORT	GROUPEMENT EXPORT
OBJECTIF	Aide individuelle pour la participation une opération commerciale à l'international (salon pro, mission de prospection) en présentiel ou digitalisée, réalisation d'une prestation de conseil	Aide au financement des outils de prospection (interprétariat, communication en langue étrangère, à l'adaptation des produits aux normes du pays cible, information marché, test sur offre, emarketing, outils digitaux)	Aide indirecte liée à la participation aux missions de prospection collectives organisées par les chambres consulaires dans le cadre du programme de promotion des filières à l'international	Aide au financement du plan d'actions international porté par un groupe d'entreprises
PARTICULARITÉS	<p>Aide plafonnée à 20 000 €/an, limitée à 3 opérations max/an et à 3 éditions d'une même opération</p> <p>Les dossiers « hors Pavillon France », « salons France » et « jeunes pousses » sont soumis à l'avis comité export mensuel</p>	Aide plafonnée à 5 000 €/an attribuée une fois/an dans la limite de 3 aides	<p>Le programme porté par la CCIR comprend des missions multisectorielles Proche et Grand Exports</p> <p>Le programme d'opérations collectives porté par Foodloire comprend des salons, des missions et des accueils d'acheteurs</p>	Dépenses éligibles: Actions de prospection commerciale, actions de communication, organisation RH (mise en place d'un salarié export partagé), achat de prestations d'étude et de conseil
NIVEAU D'INTERVENTION RÉGIONALE	50 % du montant HT des coûts admissibles	50 % du montant HT des coûts admissibles	Le taux de participation régionale est défini contractuellement entre la Région et les chambres consulaires	Le niveau de financement régional ne pourra excéder 30 % du montant global du projet



# STRUCTURATION RH & SECURISATION FINANCIERE



	EMPLOI EXPORT	VIE PAYS DE LA LOIRE
OBJECTIF	Aide au recrutement d'un salarié export (assistant commercial, commercial, responsable de zone)	Aide au recrutement d'un volontaire international en entreprise à vocation commerciale ou technico-commerciale
PARTICULARITÉS	1 soutien par entreprise  Aide plafonnée à 20 000 €  Aide conditionnée à l'accompagnement de l'entreprise par un conseiller international de la Team France Export (via le dispositif Conseil Export)	1 VIE tous les 2 ans (possibilité de mettre en place 1 VIE supplémentaire sur avis favorable du comité Export)
NIVEAU D'INTERVENTION RÉGIONALE	50% de la rémunération annuelle brute	100% des indemnités d'un VIE la 1ère année de sa mise en place

## ASSURANCE PROSPECTION (BPI)

Garantie contre l'échec total ou partiel de la démarche de prospection dans une zone géographique définie sous forme d'une avance sur indemnité.

Soutien en trésorerie pour les démarches de prospection des marchés étrangers, en prenant en charge une partie des frais générés par le développement export (foires, déplacements à l'étranger, études de marchés, VIE, etc.).

Montant maximum des dépenses garanties fixé après validation de Bpifrance au début du contrat.